



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTÉ DE VERCHÈRES**

Le conseil de la Municipalité de Verchères siège en séance ordinaire ce 2 novembre 2020 à 20h par vidéoconférence :

Sont présents à cette vidéoconférence le maire monsieur Alexandre Bélisle, les conseillères mesdames Carole Boisvert, Christine Duchesne et Nathalie Fillion, les conseillers messieurs Benoit Marotte, Gilles Lamoureux et Claude Ménard. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance par vidéoconférence, le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Luc Forcier et le directeur général adjoint et urbaniste monsieur Martin Massicotte.

202-2020 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

203-2020 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par monsieur Benoit Marotte appuyé par madame Carole Boisvert et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 5 octobre 2020, tel que lu avec la correction mineure de la résolution #191-2020.

Adopté.

204-2020 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par madame Nathalie Fillion et il est résolu à l'unanimité d'adopter les comptes de la liste du 31 octobre 2020 pour les chèques #1963 au #2222 totalisant 700 155,51\$.

Adopté.

205-2020 CORRESPONDANCES

Aucune.

206-2020 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 559-2020

Madame Christine Duchesne donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant visant à modifier le règlement de zonage 443-2020 relativement aux chenils, pensions d'animaux autres qu'animaux de ferme et poules urbaines.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

207-2020 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 559-2020 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 443-2010 RELATIVEMENT AUX CHENILS, PENSIONS D'ANIMAUX AUTRES QU'ANIMAUX DE FERME ET POULES URBAINES

ATTENDU les dispositions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement provincial sur l'application de la Loi sur l'encadrement des chiens;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge opportun d'amender son règlement de zonage afin de régir l'implantation des chenils, lieux de pension d'animaux et de la garde de poules urbaines sur son territoire;

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné;

ATTENDU les dispositions du plan d'urbanisme de la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur Benoit Marotte et il est résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement #559-2020-1 soit et qu'il soit statué et décrété par celui-ci :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage no 443-2010 de la Municipalité de Verchères est amendé selon les dispositions ci-dessous. Toutes autres dispositions dudit règlement de zonage continuent de s'appliquer sauf dispositions inconciliables.

ARTICLE 3

Les articles 11.8.3 et suivants sont rajoutés à la suite de l'article 11.8.2 :

11.8.3 DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHENILS ET PENSIONS D'ANIMAUX AUTRES QU'ANIMAUX DE FERME

Tous les chenils ou emplacements pour pensions d'animaux autres que les animaux de ferme qu'ils soient à des fins commerciales ou non doivent respecter les présentes dispositions.

Tout propriétaire, occupant ou responsable d'un tel lieu ou emplacement n'est pas dispensé de respecter toute autre réglementation émanant des autorités compétentes pouvant assujettir ou régir les activités prévues.

11.8.3.1 ZONES OÙ LES CHENILS ET PENSIONS SONT PERMIS

Malgré toutes dispositions du règlement de zonage, les chenils et autres emplacements de pension d'animaux domestiques autres que des animaux de ferme sont permis uniquement en zone A-8.

11.8.3.2 LOCALISATION DES BÂTIMENTS

Un bâtiment destiné aux activités prévues à l'article 11.8.3 devra être localisé à au moins 300 mètres de toute résidence à l'exception de celle du propriétaire occupant la même unité d'évaluation où sont exploitées les activités et à au moins 70 mètres d'un chemin public.

ARTICLE 4

DISPOSITIONS RELATIVES AUX POULES, POULAILLERS ET ENCLOS EXTÉRIEURS EN MILIEU RÉSIDENTIEL

Section 1

L'article 6.3.1.1 du règlement de zonage est modifié en rajoutant à la fin de l'alinéa d) les mots : « sauf pour les poules gardées en respect des dispositions de l'article 6.3.4.5. »

Section 2

Un nouvel article 6.3.4.5 est rajouté et se lit comme suit :

6.3.4.5 EXIGENCES RELATIVES AUX POULAILLERS ET ENCLOS EXTÉRIEURS

Pour tout gardiennage de poules en milieu résidentiel, l'aménagement d'un poulailler et d'un enclos extérieur est exigé. Les lieux doivent être maintenus en tout temps en bon état d'entretien et de salubrité.

Un poulailler et un enclos extérieurs sont autorisés seulement en cour arrière et situés à au moins 2,0 mètres de toutes lignes de terrain.

Un seul poulailler et un seul enclos est autorisé par terrain et ce, selon les dimensions suivantes :

- a) La superficie maximale du poulailler est de 2,8 m², qu'il soit une installation indépendante ou aménagée à même un cabanon, une remise ou une construction accessoire existant;
- b) Un enclos extérieur ne peut excéder 10,0 m²;
- c) Chaque poulet doit avoir un espace de vie d'au moins 0,37 m² dans le poulailler et 0,92m² dans l'enclos;
- d) La hauteur maximale de l'espace poulailler est de 2,5 mètres;

ARTICEL 5

Le présent règlement entrera en vigueur.

Adopté.

208-2020

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 13-2020 :21-27 RUE FRANÇOIS-JARRET

À l'immeuble sis au 21 à 27 rue François-Jarret, formé du lot 5 217 774, une demande de dérogation mineure est déposée pour un projet de subdivision de l'immeuble. Le projet comporte les dérogations suivantes :

- Pour la partie trifamiliale
 - a) Largueur de terrain à 11,23 m au lieu de 15,7 m
 - b) Marge latérale gauche à 5,08 m au lieu de 6,0 m
 - c) Marge latérale droite à 1,65 m au lieu de 2,0 m
- Pour la partie unifamiliale
 - a) Largeur de terrain à 9,43 m au lieu de 12,2 m
 - b) Marge arrière à 6,15 m au lieu de 7,6 m
 - c) Seconde marge arrière à 4,01 m au lieu de 7,6 m

Considérant l'avis du CCU;

Il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Claude Ménard et il est résolu à l'unanimité d'accorder la demande DM 13-2020 pour les dérogations telles qu'illustrées sur le plan de l'arpenteur-géomètre Jean-Philippe Roux, avec la condition de ne jamais installer de clôture entre la rue et les façades des immeubles sur la nouvelle ligne de division cadastrale entre les lots 6 392 779 et 6 392 780 et que cette limite de propriété pourrait être marquée par un aménagement paysager pas plus haut que la partie du solage au-dessus du sol.

Adopté.

209-2020

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 14-2020 : 709 RUE PIERRE-JOFFRION

À l'immeuble sis au 709 rue Pierre-Joffrion, formé du lot 5 218 698, une demande de dérogation mineure est déposée à l'effet de faire reconnaître comme conforme une marge de recul latérale de 1,42 m au lieu de 2,0 m pour un coin de la maison existante.

Considérant l'avis du CCU;

Il est proposé par madame Christine Duchesne appuyée par monsieur Claude Ménard et il est résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation DM 14-2020, tel que demandé pour la marge latérale de 1,42 m pour le coin avant de la maison existante. Cette autorisation est assortie au paiement de 500\$ de frais pour des travaux sans permis.

Adopté.

210-2020

TECQ 2019-2023 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur Benoit Marotte appuyé par madame Carole Boisvert et il résolu à l'unanimité que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux 1159025 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux 1159025 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté.

211-2020 ENTENTE REGROUPEMENT MRC – TEST COVID

Il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par monsieur Gilles Lamoureux et résolu à l'unanimité de d'autoriser le directeur général à signer l'entente avec la MRC Marguerite-D'Youville concernant les tests pour la Covid.

Adopté.

212-2020 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COURONNE-SUD POUR LES POSTES D'ADMINISTRATEURS AU CONSEIL DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (EXO)

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur le réseau de transport métropolitain, les municipalités de la Couronne-Sud procèdent à la nomination de 4 représentants au Conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (exo);

ATTENDU que les mandats de mesdames Diane Lavoie et Suzanne Roy, ainsi que celui de monsieur Donat Serres, à titre d'administrateurs sur le Conseil d'exo, viendront à échéance le 24 octobre 2020;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi, les 40 municipalités locales de la Couronne-Sud ont le pouvoir de procéder à la désignation des administrateurs en adoptant une résolution par leur conseil respectif qui indique les noms des candidats que le Conseil propose en regard des postes pour lesquels les mandats sont à renouveler;

ATTENDU que la résolution numéro 2020-09-15-572 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPECS) le 15 septembre 2020;

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par madame Christine Duchesne et il est résolu unanimement :

QUE le Conseil de la Municipalité de Verchères appui la désignation proposée par la TPECS concernant les représentants de la Couronne-Sud suivants pour les postes d'administrateurs au Conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain :

- Madame Suzanne Roy, mairesse de la ville de Sainte-Julie;
- Madame Diane Lavoie, mairesse de la ville de Beloeil;
- Monsieur Donat Serres, maire de la ville de La Prairie;

De faire parvenir une copie de la présente résolution au secrétariat d'EXO, ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud.

Adopté.

213-2020 DEMANDE D'ACCRÉDITATION DU PHARE CULTUREL DE VERCHÈRES

Considérant la demande de reconnaissance de l'organisme Le Phare culturel de Verchères;

Considérant que la Municipalité a à cœur le développement de la culture;

Considérant que la création d'événements culturels est vue comme un élément positif;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Nathalie Fillion appuyée par madame Christine Duchesne et unanimement résolu de reconnaître Le Phare culturel de Verchères au niveau de la politique d'accréditation et de soutien aux organismes et regroupement du milieu.

Adopté.

214-2020 PROGRAMME DE FORMATION – POMPIER 1 & POMPIER 2

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Municipalité de Verchères désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Municipalité de Verchères prévoit la formation de trois (6) pompiers pour le programme Pompier 1 et de (3) pompiers au programme Pompier 2 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Marguerite-D'Youville en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par monsieur Claude Ménard et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC.

Adopté.

215-2020 APPROBATION DU BUDGET 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-ST-LAURENT

ATTENDU que le 28 octobre 2020, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2021;

ATTENDU qu'une copie de ce budget a été transmise à la Municipalité de Verchères ;

ATTENDU que ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

En conséquence, il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Benoit Marotte et il est résolu à l'unanimité d'approuver le budget 2021 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 28 octobre 2020;

Adopté.

216-2020 PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huis clos conformément aux directives en lien avec la Covid-19. Les citoyens qui ont des questions sont invités à le faire par courriel à mairie@ville.vercheres.qc.ca

217-2020 CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h11, la séance est levée sur la proposition de monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Carole Boisvert.

Adopté.

L'assemblée est close.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Alexandre Bélisle, maire

Luc Forcier, sec.-très.

218-2020

Je, Luc Forcier, secrétaire-trésorier, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Secrétaire-trésorier

Les élus ont tous déposé leur déclaration d'intérêts conformément à la Loi.



QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL POUR L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL 2 NOVEMBRE 2020

Une citoyenne demande au Conseil municipal, seriez-vous prêts à entreprendre un projet de jardin ou de serre communautaire après la pandémie?

Nous avons reçu un projet de jardins communautaires dans le cadre du budget participatif. Ce projet n'a pas obtenu suffisamment de votes des citoyens pour se réaliser. Il y avait aussi certaines difficultés à trouver des citoyens pour prendre charge du volet opérationnel du projet. Il serait possible de se joindre à ces gens pour présenter à nouveau un projet à la Municipalité.

Courriel reçu d'une citoyenne : Je suis nouvellement citoyenne de Verchères et je suis littéralement tombée amoureuse de cette belle communauté et de cette ville qui préserve beaucoup la nature et l'environnement. Je voulais savoir si vous prévoyez offrir un service sans frais de nettoyage des bacs brun servant à la collecte du compost ? Un service qui pourrait être offert une fois par année à la fin du printemps suite à une collecte. Je crois que cela contribuerait grandement à améliorer la perception des citoyens face à cette collecte et pourrait constituer un atout pour améliorer votre taux de participation et ainsi améliorer votre bilan annuel de GMR. Ce serait également une belle occasion de lancer une campagne de sensibilisation sur le bac brun.

La gestion des déchets est sous le contrôle de la MRC Marguerite-D'Youville. Le lavage des bacs bruns est possible, mais cela amènerait des augmentations de coûts. Pour le moment à Verchères nous n'avons pas prévu de lavage de bacs.

Un citoyen se questionne : J'aimerais savoir s'il serait possible de placer des interdictions de stationnements vis-à-vis des portes d'entrée collées sur la rue des résidences du vieux village. Puisqu'il n'y a plus de trottoir, ça ne me laisse vraiment pas beaucoup d'espace pour entrer et sortir de chez moi lorsqu'il y a une voiture de stationnée.

On ne marque plus les « X » devant les propriétés privées depuis 2-3 ans. Si on trace des « X » devant les entrées dans le vieux village, cela réduira de beaucoup les cases de stationnement disponibles, car avant et après le « X », il se peut que l'espace restant ne soit pas suffisant pour y stationner une voiture. Donc, une interdiction de stationner peut vouloir dire 2 places de stationnement en moins selon les endroits (surtout entre deux avancées de bordure de rue). Nous tentons d'éliminer les cas où cela a été fait par le passé et ne souhaitons pas ajouter de nouvelles interdictions. Nous invitons les gens à utiliser le stationnement de la rue Aqueduc pour réduire le nombre de véhicules dans la rue.

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #1963 AU #1966
CHÈQUES #2077 AU #2222

| Numéro chèque | NOM DU FOURNISSEUR | DESCRIPTION DE LA FACTURE | |
|------------------|--|---|---------------|
| PR | VIDÉOTRON LTÉE | INTERNET | 1 111,81 \$ |
| PR | VIDÉOTRON LTÉE | TÉLÉPHONE | 1 050,03 \$ |
| PR | HYDRO-QUÉBEC | ÉLECTRICITÉ | 18 959,58 \$ |
| PR | TELUS | CELLULAIRES | 873,51 \$ |
| PR | BELL CANADA | TÉLÉPHONE (MAISON DES JEUNES) | 129,49 \$ |
| PR | GLOBAL PAYMENTS | FRAIS PAIEMENTS DIRECTS AOÛT / SEPTEMBRE 2020 | 79,04 \$ |
| PR | PAYSAFE / NETBANK | PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (FRAIS SEPTEMBRE 2020) | 324,39 \$ |
| PR | LUC FORCIER (PETITE CAISSE) | PÉRIODE OCTOBRE 2020 - ADMINISTRATION, INCENDIE, URBANISME (VÉLO QUÉBEC) | 152,90 \$ |
| PR | CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES | LOCATION D'IMMEUBLE OCTOBRE 2020 (10 DE 12) | 16 079,73 \$ |
| PR | CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES | ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES OCTOBRE 2020 (10 DE 12) | 747,34 \$ |
| PR | MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE | MATIÈRES RÉSIDUELLES OCTOBRE 2020 (10 DE 12) | 51 143,00 \$ |
| PR | MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE | CONTRT CLASSEMENT - ARCHIVES (32 H) | 1 440,00 \$ |
| PR | MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE | APPORTS MUNICIPAUX (MATIÈRE PROVENANT DU FLEUVE) | 1 327,70 \$ |
| PR | OPTIMA SANTÉ GLOBALE INC. | PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS PROTECTION INCENDIE PÉRIODE SEPTEMBRE 2020 (9 DE 12) | 38,81 \$ |
| PR | GBI EXPERTS-CONSEIL INC. | MUR DE SOUTÈNEMENT STE-FAMILLE (STAT-018) | 3 656,21 \$ |
| PR | GBI EXPERTS-CONSEIL INC. | LES ENJEUX PROBLÉMATIQUES ASSOCIÉS AUX REJETS D'APC NUTRITION RÉSEAU D'ÉGOUT | 2 782,52 \$ |
| PR | GBI EXPERTS-CONSEIL INC. | MUR DE SOUTÈNEMENT STE-FAMILLE (STAT-018) | 5 954,45 \$ |
| 1963 | MAISON DES JEUNES DE VERCHÈRES | SUBVENTION ANNUELLE (2 DE 2) | 7 500,00 \$ |
| 1964 | RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU -SAINT-LAURENT | QUOTE-PART 2020 (3 DE 4) | 241 908,00 \$ |
| 1965 | MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC | MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC | 90,00 \$ |
| 1966 | MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC | MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC | 90,00 \$ |
| 2077 | POMPIER | FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION POMPIER 1 À STE-DOMINIQUE | 70,56 \$ |
| 2078 | POMPIER | FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION POMPIER 1 À STE-DOMINIQUE | 141,12 \$ |
| 2079 | PAGENET DU CANADA INC. | TÉLÉCOMMUNICATION OCTOBRE 2020 (10 DE 12) PREMIERS RÉPONDANTS | 152,12 \$ |
| 2080 | PRACTICA LTD | ENTRETIEN PARCS (2 000 SACS DE RAMASSAGE CHIENS/CHATS) | 333,09 \$ |
| 2081 | SÉCURITÉ MASKA 1982 INC. | RECHARGE CYLINDRES D'AIR, PIÈCES PROTECTION INCENDIE | 96,21 \$ |
| 2082 | KÉMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC. | SULFATE FERRIQUE ÉPURATION | 11 051,17 \$ |
| 2083 | ICO TECHNOLOGIES | CONSEIL SANS PAPIER OCTOBRE 2020 (10 DE 12) | 186,83 \$ |
| 2084 | ANDRÉ LAROUCHE | SORTIE DU 28/09/2020 (DÎNER) | 100,00 \$ |
| 2086 | CITOYEN | REMBOURSEMENT TAXES | 589,00 \$ |
| 2088 | SYSTÈMES D'ENTRÉE ASSA ABLOY CANADA INC. | ENTRETIEN PORTE AUTOMATIQUE BIBLIOTHÈQUE (BATTERIE) | 998,33 \$ |
| 2089 | AQUA DATA INC. | MISE À JOUR PROGRAMME DE RINÇAGE DU RÉSEAU AQUEDUC | 1 092,26 \$ |
| 2090 | FOCUS | INTERRUPTEUR MAGNÉTIQUE BENNE LEVÉE VÉHICULES (2) DOMPEUR/FORD F-550 | 1 032,65 \$ |
| 2091 | DEVELOTECH INC. | PIÈCES ET ACCESSOIRES (Panneaux pour parcs) | 313,31 \$ |
| 2092 | USITECH C. L. INC. | PIÈCES POUR LES DÉVERSOIRS RÉSEAU D'ÉGOUT | 250,08 \$ |
| 2093 | JOURNAL DE LA RELÈVE INC. | CHRONIQUES MENSUELLES | 613,97 \$ |
| 2094 | ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU ENR. | ENTRETIEN VÉHICULES (3) PROTECTION INCENDIE | 362,17 \$ |
| 2095 | DICOM EXPRESS INC. | FRAIS TRANSPORT PROTECTION INCENDIE | 32,03 \$ |
| 2096 | ANDRÉ S. BLAIS | ANALYSE / RAPPORT AU 20 STE-GENEVIÈVE ET AU 28-28A ST-FRANÇOIS | 472,50 \$ |
| 2097 | GESTION PARASITAIRE - GPS | TRAITEMENT EXTÉRIEUR CONTRE LES FOURMIS, ARAIGNÉES - MAIRIE, AU 596 MARIE-VICTORIN, USINE ÉPURATION, BIBLIOTHÈQUE RUE DALPÉ | 1 108,36 \$ |
| 2098 | CG PONTS ROULANTS ET PALANS INC. | ENTRETIEN GARAGE INSPECTION ANNUELLE APPAREIL DE LEVAGE | 287,44 \$ |
| 2099 | LUMEN | ARTICLE DE QUINCAILLERIE USINE FILTRATION | 50,98 \$ |
| 2100 | MARQUAGE SIGNALISATION RIVE SUD B.A. INC. | LIGNAGE DE RUES ET AUTRES | 20 251,80 \$ |
| 2101 | ENVIRO SANI-NORD | NETTOYER LIGNES D'ÉGOUT COMBINÉES | 2 799,14 \$ |
| 2102 | CITOYEN | PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACHAT DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT | 75,00 \$ |
| 2103 | DIDIER 2.0 INC. | BATTERIE SYSTÈME D'ALARME PROTECTION INCENDIE | 25,29 \$ |
| 2104 | LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC. | LAMPADAIRE AU BORD DE L'EAU (PISTE PIÉTON) | 662,22 \$ |
| 2105 | TENAQUIP LTD | VENTILATEUR (SÉCURITÉ), DIVERS (VOIRIE/PARCS) | 1 044,69 \$ |
| 2106 | PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC. | ENTRETIEN VÉHICULE VOIRIE | 140,43 \$ |
| 2107 | BAUVAL - PAVAGES VARENNES | ASPHALTE PONCEAU JEAN-MARIE HÉBERT | 2 118,78 \$ |
| 2108 | RENÉ THOMAS INC. | ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE | 11,49 \$ |
| 2109 | CITOYEN | PROGRAMME D'AIDE À LA GESTION DES NUISANCES DUES AUX FRÈNES MORTS | 51,74 \$ |
| 2110 | FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS | COPIES DE MUTATION SEPTEMBRE 2020 (9 DE 12) | 65,00 \$ |
| 2111 | CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA MONTÉRÉGIE | PAPIER IMPRIMANTE THERMIQUE - BIBLIOTHÈQUE | 45,53 \$ |
| 2113 | SNOC INC. | LAMPAIRE AU 264 FLORA-BOUVIER (TEST) | 816,32 \$ |
| 2114 | INFO PAGE | IPA UTILISATEUR PREMIERS RÉPONDANTS OCTOBRE 2020 (10 DE 12) | 117,68 \$ |
| 2115 | SYSTÈMES D'ENTRÉE ASSA ABLOY CANADA INC. | FRAIS SEMI-ANNUEL ENTRETIEN PORTE BIBLIOTHÈQUE | 323,56 \$ |
| 2116 | CITOYEN | PROGRAMME D'AIDE À LA GESTION DES NUISANCES DUES AUX FRÈNES MORTS | 172,46 \$ |
| 2117 | WOLSELEY CANADA INC. - RÉGION DU QUÉBEC | BUVETTE PARCS | 703,59 \$ |
| 2118 | EUROFINS ENVIRONEX | ANALYSE DE LABORATOIRE EAU POTABLE (347.22\$), EAUX USÉES (1 115.26\$) | 1 462,48 \$ |
| 2119 | JEAN-CLAUDE BRUNELLE | COPIES DE PLANS (92.11\$), FRAIS DÉPLACEMENT AOÛT 2020 (170,03\$) | 262,14 \$ |
| 2120 | BURO & CIE | ACHAT DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE | 772,84 \$ |
| 2121 | BUROPRO CITATION | ACHAT DE VOLUMES ET VISIÈRES - BIBLIOTHÈQUE | 379,28 \$ |
| 2122 | LIBRAIRIE AU CARREFOUR | ACHAT DE VOLUMES - BIBLIOTHÈQUE | 27,25 \$ |
| 2123 | AIR LIQUIDE CANADA INC. | BOUTEILLE DE GAZ | 23,12 \$ |
| 2124 | ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDEAU ENR. | ENTRETIEN VÉHICULES (3) PROTECTION INCENDIE | 362,17 \$ |
| 2125 | TAPIS NADON INC. | ENTRETIEN CASERNE PROTECTION INCENDIE | 275,83 \$ |
| 2126 | NOVEXCO INC. | FOURNITURE DE BUREAU ADMINISTRATION, BIBLIOTHÈQUE, CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES | 513,34 \$ |

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #1963 AU #1966
CHÈQUES #2077 AU #2222

| Numéro chèque | NOM DU FOURNISSEUR | DESCRIPTION DE LA FACTURE | |
|------------------|--|---|--------------|
| 2127 | CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA MONTÉRÉGIE | FRAIS D'EXPLOITATION JUILLET / AOÛT / SEPTEMBRE 2020 (3 DE 4) | 2 524,28 \$ |
| 2128 | LOCATION CONTRECOEUR 2007 INC. | LOCATION VENTILATEUR 12 PO (ÉVACUATEUR DE FUMÉE) | 248,35 \$ |
| 2129 | SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES | MÉDIAPOSTE LE REFLÈT SEPTEMBRE / OCTOBRE / NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2020 | 357,13 \$ |
| 2131 | BAUVAL - PAVAGES VARENNES | ASPHALTE PONCEAU JEAN-MARIE HÉBERT | 580,28 \$ |
| 2132 | SCELLEMENT DE FISSURES ASPHALTE INC. | SCELLEMENT FISSURES MTEE CHICOINE-LAROSE ET DE TERRES-NOIRES À LA VOIE FERRÉE | 7 470,39 \$ |
| 2133 | LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE | COMPTEURS (20) , UNITÉS MURALES ENCODÉES (20) | 4 139,10 \$ |
| 2134 | CREUSAGE R L - AQUEDUC & ÉGOUTS | CREUSAGE PNEUMATIQUE (663 CARIGNAN, 48 FRANÇOIS-RABELLANT, 20 LABONTÉ, 434 TERRES-NOIRES) | 2 356,99 \$ |
| 2135 | COL BLEU | ENTRETIEN PARCS - CHRYSANTHÈME | 109,23 \$ |
| 2136 | LOGICIELS SPORT-PLUS INC. | FRAIS D'UTILISATION PÉRIODE DU 1 ^{ER} OCTOBRE 2020 AU 30 SEPTEMBRE 2021 | 4 473,25 \$ |
| 2137 | HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC. | LICENCE DE SÉCURITÉ (COMMUNICATION), DNS DYNAMIQUE 1 AN | 326,17 \$ |
| 2138 | RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU | ACHAT EAU -COMPTEUR PÉRIODE DU 29/08/2020 AU 29/09/2020 | 109,20 \$ |
| 2139 | TC. MÉDIA LIVRES INC. | ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE | 42,53 \$ |
| 2140 | JEAN-CLAUDE BRUNELLE | FRAIS POSTE FÊTE DES BÉNÉVOLES (CADEAUX) | 210,81 \$ |
| 2141 | LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC. | VÉRIFIER SYSTÈME D'ALARME STE-FAMILLE, POSER TÊTE DEL RUE FLORA-BOUVIER, RÉPARATION LAMPADAIRES USINE FILTRATION ET PRÈS DU PONT RUE DUVERNAVY | 1 308,24 \$ |
| 2144 | 9211-0543 QUÉBEC INC. (ESSO) | ESSENCE | 2 137,46 \$ |
| 2145 | THERMOS-PRO - VITRERIE VERCHÈRES | THERMOS VITRES (5) USINE FILTRATION, THERMOS VITRES (3) MAIRIE | 3 814,90 \$ |
| 2146 | TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. | STATION D'EXERCICE EN PLEIN AIR (PARC-092) - PROJET BUDGET PARTICIPATIF | 56 452,02 \$ |
| 2147 | RUES PRINCIPALES DE VERCHÈRES | CHÈQUES-CADEAUX ACHAT LOCAL | 100,00 \$ |
| 2148 | SR IMPRIMERIE | STYRÈNE PROTECTION INCENDIE | 123,10 \$ |
| 2149 | IRON MOUNTAIN CANADA OPÉRATIONS ULC | DESTRUCTION PAPIER 2020 | 168,85 \$ |
| 2150 | VILLE DE VARENNES | ENTRAIDE DU 17/09/2020 AU 21 ST-PASCAL | 675,00 \$ |
| 2151 | VILLE DE CONTRECOEUR | ENTRAIDE DU 13/09/2020 ET DU 17/09/2020 AU 21 ST-PASCAL | 1 350,00 \$ |
| 2152 | PASSERELLES COOPÉRATIVE EN PATRIMOINE | POLITIQUE CULTURELLE - DIAGNOSTIC CULTUREL ET CONSULTATIONS PUBLIQUES NUMÉRIQUES | 8 879,52 \$ |
| 2153 | ASSOCIATION DES MOULINS DU QUÉBEC | RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION | 40,00 \$ |
| 2154 | ANDRÉ S. BLAIS | ANALYSE / RAPPORT AU 22 ST-FRANÇOIS | 202,50 \$ |
| 2155 | CITOYEN | REMBOURSEMENT ACTIVITÉ BALLON VOLANT (COVID-19) | 56,00 \$ |
| 2156 | DÉCORATION S. BISSONNETTE | TRAVAUX DE PEINTURE EXTÉRIEURS AU 596 MARIE-VICTORIN | 6 179,94 \$ |
| 2157 | POUPART & POUPART AVOCATS INC. | SERVICES PROFESSIONNELS - RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION ET 408 MARIE-BRIOT (USAGE DÉROGATOIRE) | 347,51 \$ |
| 2158 | CANADIEN NATIONAL | ENTRETIEN SIGNALISATION (CN) SEPTEMBRE 2020 (9 DE 12) | 296,00 \$ |
| 2159 | RENÉ THOMAS INC. | ENTRETIEN CASERNE PROTECTION INCENDIE | 14,84 \$ |
| 2160 | TAPIS NADON INC. | ENTRETIEN CASERNE PROTECTION INCENDIE | 226,00 \$ |
| 2161 | ÉDITH LAVALLÉE, NOTAIRE | HONORAIRES DOSSIER LOT 6 312 056 | 575,00 \$ |
| 2162 | JOURNAL DE LA RELÈVE INC. | PUBLICITÉ - JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS | 496,69 \$ |
| 2163 | CITOYEN | PROGRAMME DE SUBVENTION 2020 - PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLES - REMBOURSÉ PAR LA MRC | 35,00 \$ |
| 2164 | ANDRÉ LAROUCHE | MASQUES COVID-19 | 183,86 \$ |
| 2165 | BRAVAD TECHNOLOGIE SAINTE-JULIE | ACHAT DE TABLETTE / ACTIVATION (438-837-5110) PROTECTION INCENDIE | 181,63 \$ |
| 2166 | SERVICES DE CARTES DESJARDINS | ADOBE CREATIVE CLOUD SEPTEMBRE 2020 (COMMUNICATION), MUSIQUE EN PLEIN AIR (CHALET/GLISSOIRE) SEPTEMBRE 2020, FORMATION EN LIGNE AQLP (INITIATION À LA GESTION DE PROJET), LOGICIEL MONTAGE VIDÉO (COMMUNICATION), PRODUITS MÉNAGERS | 334,24 \$ |
| 2167 | LUMEN | RÉACTEUR USINE FILTRATION, ENTRETIEN VÉHICULE PROTECTION INCENDIE | 2 002,90 \$ |
| 2168 | CITOYENS (5) | REMBOURSEMENT CLÉS DE TENNIS | 150,00 \$ |
| 2173 | SERVICES DE CARTES DESJARDINS | REMPLACE LE CHÈQUE #126 - REFUSÉ PAR DESJARDINS | 1 173,37 \$ |
| 2176 | Dr LOUIS-ANDRÉ KISS | REMBOURSEMENT CASE POSTALE POUR 1 AN (CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES) | 355,27 \$ |
| 2177 | BRAULT & BOUTHILLIER | MATÉRIEL BUDGET FONCTIONNEMENT CAMP DE JOUR | 434,45 \$ |
| 2180 | COMAX, COOPÉRATIVE AGRICOLE | AUTRES BIENS NON DURABLES/ ADMINISTRATION, INCENDIE, VOIRIE, PARCS, RÉSEAU D'ÉGOUT, QUAI, LÉGISLATION | 2 589,41 \$ |
| 2181 | DICOM EXPRESS INC. | FRAIS TRANSPORT COMMUNICATION | 11,75 \$ |
| 2182 | CITOYEN | REMBOURSEMENT TAXES | 424,67 \$ |
| 2183 | BRENNTAG CANADA INC. | ACIDE CITRIQUE USINE FILTRATION | 3 675,93 \$ |
| 2184 | MÉTRO VERCHÈRES INC. | AUTRES BIENS NON DURABLES/ ADMINISTRATION, LOISIRS, VOIRIE, PARCS, COLLECTE DE SANG DU MAIRE | 422,48 \$ |
| 2185 | POMPIER | FORMATION EXAMEN OFFICIER 1 | 433,80 \$ |
| 2187 | RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU | VENTE DE MÉDAILLES CHIENS ET CHATS | 1 775,00 \$ |
| 2188 | PHARMACIE VERCHÈRES | MASQUE COVID-19, DIVERS | 248,20 \$ |
| 2189 | CITOYEN | PROGRAMME RÉNOVATION VIEUX VILLAGE DEMANDE #79 SP-2020-0052 | 1 142,65 \$ |
| 2190 | ANDRÉ S. BLAIS | ANALYSE / RAPPORT DU 20 HENRI-LAPIERRE | 236,25 \$ |
| 2191 | ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADGMQ) | FORMATION WEBINAIRE LE 29/10/2020 -ÉTUDE DES PROJETS DE LOI 66 ET 67 PARTICULIÈREMENT DANS LE CONTEXTE DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE | 57,49 \$ |
| 2192 | GESTION PARASITAIRE - GPS | INTERVENTION (SOURIS) À LA GÉNÉRATRICE PROTECTION INCENDIE | 219,60 \$ |
| 2193 | JAVEL BOIS-FRANCS INC. | CHLORE USINE FILTRATION | 1 001,20 \$ |
| 2194 | VILLE DE ST-AMABLE | ENTRAIDE DU 13/09/2020 ET DU 17/09/2020 AU 21 ST-PASCAL | 1 350,00 \$ |
| 2195 | VILLE DE CONTRECOEUR | TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE OCTOBRE 2020 (10 DE 12) | 18 764,67 \$ |
| 2196 | CITOYEN | REMBOURSEMENT TAXES | 731,66 \$ |
| 2197 | CITOYEN | REMBOURSEMENT TAXES | 103,64 \$ |
| 2198 | LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC. | ACHAT D'ÉQUIPEMENT BIBLIOTHÈQUE | 61,55 \$ |
| 2199 | KÉMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC. | SULFATE FERRIQUE ÉPURATION | 10 699,54 \$ |
| 2200 | CITOYENS (5) | REMBOURSEMENT CLÉS DE TENNIS | 150,00 \$ |
| 2205 | CITOYENS (4) | REMBOURSEMENT ACTIVITÉS (KARATÉ/TAI-CHI) COVID-19 | 157,29 \$ |

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #1963 AU #1966
 CHÈQUES #2077 AU #2222

| Numéro chèque | NOM DU FOURNISSEUR | DESCRIPTION DE LA FACTURE | |
|------------------|-------------------------------------|---|---------------|
| 2209 | SÉCURITÉ MASKA 1982 INC. | RECHARGE CYLINDRES D'AIR, PIÈCES PROTECTION INCENDIE | 499,45 \$ |
| 2210 | FNX - INNOV INC. | HONORAIRES RÉSEAU SANITAIRE RANG TERRÈS-NOIRES /MTÉE CALIXA-LAVALLÉE (INFR-162) | 5 346,34 \$ |
| 2211 | LES SERVICES DE PORTES CANADA INC. | ENTRETIEN PORTES (3) GARAGE/ LOCAL LOISIR / VIEUX GARAGE (RUE AQUEDUC) | 1 758,66 \$ |
| 2212 | GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE/CO. | ENTRETIEN PORTE CASERNE PROTECTION INCENDIE | 79,74 \$ |
| 2213 | TOITURE CEMA INC. | RÉNOVATION TOITURE DE BARDEAU PISCINE | 6 984,73 \$ |
| 2214 | MULTI-SURFACES GIGUÈRE INC. | PROGRAMME D'ENTRETIEN TERRAIN DE SOCCER (3 DE 3), PROGRAMME D'ENTRETIEN PARC PASSE-PARTOUT (3 DE 3) | 3 431,51 \$ |
| 2215 | RUES PRINCIPALES DE VERCHÈRES | CHÈQUES CADEAUX - LIGUE DE FER | 550,00 \$ |
| 2216 | CHALOUPE VERCHÈRES | PROGRAMME D'AIDE À LA PROMOTION DES ENTREPRISES ET ORGANISMES | 100,00 \$ |
| 2217 | CITOYEN | PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES | 50,00 \$ |
| 2219 | POMPIER | FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION POMPIER 1 À STE-DOMINIQUE | 141,12 \$ |
| 2220 | MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC | RENOUVELLEMENT PROGRAMME DE QUALIFICATION - PRÉPOSÉ À L'AQUEDUC (MARTIN MASSICOTE) | 117,00 \$ |
| 2221 | ÉCOLE DE KARATÉ SANKUDO DE VARENNES | ACTIVITÉ KARATÉ | 400,00 \$ |
| 2222 | MARIE-DINA ROBILLARD | CONTRAT OUVERTURE/FERMETURE ÉCOLE LUDGER-DUVERNAY | 35,00 \$ |
| | | CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER/COMMUNICATIONS) | 6 655,02 \$ |
| | | SALAIRES | 84 318,72 \$ |
| | | REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR | 25 913,51 \$ |
| | | TOTAL: | 700 155,51 \$ |

*** CES MONTANTS INCLUS LES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL VIA SA DÉLÉGATION DE POUVOIR.

Je, soussigné, Luc Forcier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 31 octobre 2020

Luc Forcier,
 Secrétaire-trésorier et Directeur général

*** NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUE #2142 ET 2143 (2 DE 3)
 CHÈQUE #2178 ET 2179 (2 DE 3)

CHÈQUES ANNULÉS #2112
 #2130

LE CHÈQUE #2168 EST LA SOMME DES CHÈQUES #2168 AU #2172
 LE CHÈQUE #2200 EST LA SOMME DES CHÈQUES #2200 AU #2204
 LE CHÈQUE #2205 EST LA SOMME DES CHÈQUES #2205 AU #2208